

Questions orales

de voir augmenter le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre a-t-il discuté de cet achat éventuel avec les associations agricoles de l'ouest du Canada?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, ce sont les représentants de la Commission canadienne du blé qui se chargent de la plupart des discussions, mais je veux que l'on sache—et je suis sûr que les députés seront heureux de l'apprendre—que ceux-ci ont discuté de la question avec les producteurs, et notamment avec le conseil consultatif élu par les onze districts des Prairies composé de délégués élus des agriculteurs. D'après mes renseignements, ce conseil consultatif, qui compte parmi ses membres certains des porte-parole les plus réputés des agriculteurs de l'Ouest, a appuyé à l'unanimité la décision de la Commission canadienne du blé de commander les nouveaux wagons.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, j'ai plutôt l'impression que cette décision a donné vraiment un choc à toutes les organisations agricoles de l'ouest du Canada. Le prix du boisseau est maintenant de 42c. de plus à Vancouver par rapport à Thunder Bay. On ne charge plus maintenant que 500 wagons par jour, alors qu'auparavant, on en chargeait 750. Le ministre a-t-il songé à nommer un contrôleur des transports pour mettre fin à cette confusion?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons nommé des coordonnateurs aux terminus, ce qui s'est révélé très efficace et a permis de décharger beaucoup plus de wagons qu'il y a quelques années. Comme je ne suis pas convaincu que le système fonctionne au plus fort de sa capacité, à la demande des députés d'en face, nous avons chargé des experts-conseils en gestion d'étudier les liens qui existent entre les divers secteurs du système de manutention du grain. Le rôle de chacun de ces secteurs influe sensiblement sur le nombre d'allées et venues de ces wagons. Les députés devraient se rappeler qu'entre 1974 et 1977, les améliorations que nous avions apportées avaient accru de 34 p. 100 la capacité réelle de transport de nos wagons.

L'AVIS JURIDIQUE AU SUJET DE L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES
PAR LA COMMISSION

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre est-il satisfait du fait que la Commission ait, légalement, le droit d'acheter des wagons-trémies et de les faire payer aux producteurs? Plus précisément, le ministre ou la Commission ont-ils pris à ce sujet l'avis informé de légistes de la Couronne? Dans l'affirmative, pourrait-il nous en faire part? Apparemment, en agissant ainsi, la Commission ne respecte ni l'esprit ni la lettre de la loi.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, la Commission canadienne du blé a consulté des personnes bien informées avant de prendre sa décision. Je soupçonne que le député est encore en train de déformer les choses. Il laisse en effet entendre que les céréaliers devront assumer les frais d'achat de ces wagons. En

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

réalité, ces coûts seront répartis sur une période de plusieurs années, selon une formule prévoyant d'en inclure les montants dans le coût des opérations.

Deuxièmement, on devrait bien se rendre compte que le Juge Hall et la Commission du même nom peuvent légitimement décider de répercuter les coûts de l'achat de ces wagons sur le prix de revient des céréales. D'après les conversations que j'ai pu avoir avec la Commission canadienne du blé, je sais que c'est ce que cet organisme songe à faire. La Commission canadienne du blé doit faire en sorte de disposer des wagons sans que pour autant les céréaliers n'aient à payer de sommes réelles et importantes à aucun moment.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, quoi qu'en dise le ministre, les coûts définitifs de ces wagons seront bel et bien répercutés en dernier ressort sur les producteurs. La Commission a-t-elle l'intention, au cas où elle achèterait effectivement ces wagons, de faire payer uniquement les céréaliers dont elle commercialise la production ou a-t-elle l'intention de faire assumer une partie des coûts par ceux qui produisent des céréales et des oléagineuses sans passer par la Commission?

● (1422)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Commission n'est pas sans savoir que si des frais sont imputés d'une façon ou d'une autre à des agriculteurs, ce sont ceux-là justement qui profiterait de ces wagons, et que c'est leur grain que ces wagons serviront à transporter.

Le député a vraiment fait peu de cas de ma déclaration selon laquelle nous nous acheminons vers une solution relative à la recommandation de la Commission Hall concernant le transport du grain, et j'estime que le coût de ces wagons devra évidemment figurer dans cette solution, et qu'en fin de compte il ne sera pas du tout assumé par les agriculteurs. Je ne pense pas que le député doive pour le moment écarter cette très importante déclaration et tenter d'effrayer les agriculteurs, alors que la Commission canadienne du blé a pris une décision à mon avis très importante en vue d'assurer qu'un nombre suffisant de wagons seront disponibles pour acheminer le grain.

M. Neil: Le ministre ne s'est guère soucié jusqu'ici des recommandations de la Commission Hall.

Des voix: Bravo!

M. Neil: En raison de cette décision inédite de la Commission du blé et de l'opposition qu'elle suscite de plus en plus chez les producteurs des différentes associations agricoles, le ministre est-il prêt, lui et les représentants de la Commission, à venir témoigner devant le comité permanent de l'agriculture?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que le ministre et les représentants de la Commission du blé comparaisent toujours très volontiers devant le comité permanent de l'agriculture.